Crash d'un Mirage 2000D | Mobilisation du 31 octobre | Affaire Jubillar | Mort de Lyhanna | Affaire ›

Belfort

Une vaste affaire de harcèlement au sein de la police municipale jugée au tribunal

Les faits ont été commis entre 2021 et 2022 par trois agents, dont l'ex-responsable de la vidéosurveillance de la Ville. Les conflits au sein du service se sont accentués jusqu'à un point de non-retour.

Benjamin Cornuez - 21 oct. 2026 à 07:30 | mis à jour le 21 oct. 2026 à 15:34 - Temps de lecture : 3 min



Deux « clans » semblent s'être faits face pendant plusieurs mois au sein du centre de supervision. Photo d'illustration Isabelle Petitlaurent

Dire que l'ambiance au sein du Centre opérationnel de commandement et de supervision (Cocs) de Belfort était délétère serait un euphémisme. Entre janvier 2020 et fin 2022, les problèmes au sein de ce service de la Ville de Belfort se sont multipliés. Des différends entre membres du personnel qui ont atteint des sommets au point de virer au harcèlement.

Publicité

Mardi 20 octobre, trois anciens agents de ce service de vidéosurveillance urbaine étaient entendus pour harcèlement moral par le tribunal de la cité du Lion, dont l'ancien responsable (renvoyé depuis) de cette équipe de 15 personnes. Trois victimes se trouvent du côté des parties civiles : deux agents et l'ancien responsable de la police municipale. Pendant plus de douze heures d'audience, les débats sont houleux, abscons.

Propos racistes

Articles les plus lus
Faits-divers - Justice

1 **Meuse.** Arnaque aux poubelles : la gendarmerie appelle à la vigilance

2 **Belfort.** Un jeune homme de 15 ans en VTT blessé gravement dans la forêt du Salbert

3 **Humour.** Le dessin du jour. Des bonbons ou un pavé ?

Difficile en effet d'y voir clair au milieu de ces innombrables conflits internes. Parmi les agissements répétés, l'une des victimes dénonce des propos racistes. « Dès les premiers jours on m'a mal parlé, traité de "sale arabe" ou "d'arabe de merde". Il y avait des blagues racistes dans le service mais parfois sexistes aussi. » Des accusations que réfutent en bloc les prévenus. Une défense parfois maladroite. « J'ai moi-même une membre de famille maghrébine, ce serait difficile d'être raciste », se défend l'ex-chef du Cocs. « Il pouvait y avoir des blagues limites, mais ce qui compte c'est la manière de les dire », complète son collègue.

Publicité

Cette même victime, absente à l'audience, se plaignait d'être mise à l'écart et empêchée dans ses missions. Selon ses propos lors des auditions, elle n'avait pas accès à tout le matériel. Le catalogue de vêtements professionnels ne lui était pas présenté, l'empêchant de commander ses tenues. Une scène retient l'attention du tribunal. L'un des harceleurs présumés, après avoir verbalisé la victime pour une infraction routière, apporte des croissants au bureau. Sa manière de « célébrer » le PV avec l'inscription « gloire à l'ASPV » accolée au fond du panier de viennoiseries.

Dénonciations entre collègues

Le responsable direct de la plaignante va jusqu'à envoyer plusieurs messages à la direction de la sûreté urbaine pour demander l'éviction de sa collègue, qu'il juge incompétente. Au fil des témoignages, l'ambiance dépeinte au sein du Cocs ressemble davantage à une cour d'école qu'à un service institutionnel. Vols ou dégradations de casier, cris d'animaux dans les couloirs, blagues douteuses, les exemples pleuvent.

Publicité

Les rumeurs aussi vont bon train, jusqu'à mettre à mal la réputation de l'ancien chef de la police municipale de Belfort. « On a fait passer mon client pour un alcoolique, s'offusque son avocat Me Léandro Giagnolini. Au point d'en faire une note de service avec le maire en copie. Alors que tous les témoins, dont ceux qui travaillaient au quotidien avec lui pendant cette période, n'ont jamais fait mention d'une telle chose. Cela a eu des conséquences terribles. »

Gestion houleuse des ressources humaines

Pour se défendre, l'ex-chef du Cocs assure que la pression était énorme. « On me demandait de faire du chiffre. Et j'étais tout seul pour gérer une équipe de 15 personnes. » Des accusations balayées par ses supérieurs de l'époque, entendus en tant que témoins. « On a même dû freiner les ardeurs du directeur, qui pouvait passer un après-midi entier à verbaliser à la chaîne des automobilistes grillant un même stop. Et lorsqu'on a proposé de recruter un deuxième responsable, il l'a très mal pris. » Le principal prévenu assure aussi avoir été victime d'homophobie, expliquant ainsi certains comportements. « On faisait des cris de phoque derrière la porte de mon bureau. »

Publicité

Derrière cette affaire, la gestion humaine du service et son fonctionnement posent de nombreuses questions. Au moment des réquisitions, une grande partie de ces interrogations restent en suspens. Au bout de la nuit, le tribunal a finalement décidé de relaxer deux des trois prévenus. L'ancien chef du COCS a en revanche été condamné à six mois de prison avec sursis simple, trois ans d'innégibilité ainsi que diverses amendes à payer aux trois victimes.

Pour ne rien manquer de l'actualité, suivez L'Est Républicain sur Google

Faits-divers - Justice | Crime, délit et contravention +

► **Signaler une erreur dans cet article**

Publicité

Publicité